

Département du
Val d'Oise

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement
PONTOISE
Canton de l'Hautil

Mairie de Boisemont

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 septembre 2007

L'an deux mil sept, le 7 septembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures quarante cinq en session publique au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Claude Wanner, Maire

Date de convocation : le 1^{er} septembre 2007

Nombre de membre en exercice : 14

Nombre de membre présents : 8

Nombre de membre votants : 10

Etaient Présents : Messieurs Wanner, Charpentier, Mesdames Duhem, Giacobi, Groff, Hieyte, Maxel, Vanderbeke.

Etaient absents excusés : Mrs Aubin (pouvoir à Mme Hieyte), Bécue (pouvoir à Mr Wanner), Chaumeret, Métayer, Poquet (pouvoir à Mme Duhem), Mme Arramon,

Secrétaire de séance : Mme Duhem

1 – COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2 –BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2007

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet de Budget supplémentaire 2007

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le budget supplémentaire 2007 qui se présente comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	477 030,43	477 030,43
INVESTISSEMENT	1 070 813,32	1 070 813,32

Précise qu'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2006 est affecté à la section d'investissement pour un montant de 500 000 €.à l'article 1068.

3 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "LES DOUDOUS" POUR L'OCCUPATION D'UN BATIMENT COMMUNAL.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de mise en sécurité de la maison des associations pour l'accueil de la crèche parentale "Les Doudous" ont été exécutés conformément à la demande des services de la D.D.A.S.S.

Afin d'encourager cette initiative, Monsieur le Maire propose de faire bénéficier cette association de la gratuité des frais de fonctionnement du bâtiment (chauffage, électricité, eau...)

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association "Les Doudous".

Accepte la prise en charge des frais de fonctionnement du bâtiment pour une durée d'un an.

4 – MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance précédente il a été décidé la création de la garderie périscolaire du matin et afin de pouvoir recouvrer la participation des parents il y a lieu de modifier la régie de recettes.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à apporter les modifications nécessaires à la Régie de recettes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 30

Le Maire,

JC WANNER.